

ARTERRIS

Société Coopérative Agricole à capital variable
Siège social : Loudes – 11451 CASTELNAUDARY Cedex
RCS CARCASSONNE 775 784 689
Agrément n°10837

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PLENIERE ORDINAIRE

L'an 2024, le 17 décembre, à 09h30,

Les Délégués désignés par les Assemblées de Section se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Plénière à la Halle aux grains – Place de la République 11400 Castelnaudary sur convocation du Conseil d'Administration par convocation individuelle et insertion dans le journal d'annonces légales en date du 4 novembre 2024.

Les co-Commissaires aux Comptes titulaires, KPMG et la FEDERATION NATIONALE DE REVISION – FNR REVICOOP ont été convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception et sont présents à cette Assemblée.

M. Jean François NAUDI préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Sur sa proposition, l'Assemblée désigne en qualité de scrutateurs les délégués suivants n'ayant pas de mandat d'Administrateur :

- ROUQUET Boris
- VARIN D'AINVELLE Bruno

lesquels, avec le Président, désignent Madame Carole RICARD en tant que secrétaire de séance.

M. Jean François NAUDI constate que cette Assemblée Plénière Ordinaire a été régulièrement convoquée et dépose sur le bureau de l'Assemblée :

- un exemplaire de la convocation individuelle adressée à chaque Délégué ;
- la feuille de présence et les pouvoirs des Délégués représentés ;
- un exemplaire du journal d'annonces légales, la convocation aux Assemblées de Section et à l'Assemblée Plénière ;
- les procès-verbaux des Assemblées de Section tenues préalablement à cette Assemblée Plénière.

Le bureau s'étant fait remettre la feuille de présence constate que le quorum du tiers des Délégués exigé pour délibérer valablement étant atteint, le Président fait constater à l'Assemblée qu'elle peut délibérer valablement. Il arrête et certifie la feuille de présence.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2024,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2024.
- Quitus aux Administrateurs.
- Dotations obligatoires.
- Distribution d'un intérêt aux parts sociales.
- Distribution de dividendes reçues au titre des participations.
- Répartition de ristournes sous forme d'attribution de parts sociales entre les associés coopérateurs proportionnellement aux opérations réalisées avec la coopérative
- Constitution d'une provision pour faire l'intérêt aux parts sociales.
- Constitution d'une provision ristournes éventuelles.
- Dotations des réserves facultatives.
- Election et renouvellement du tiers sortant des Administrateurs.
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes.
- Constatation de la variation du capital social.
- Allocation globale pour l'indemnisation du temps passé à l'administration de la coopérative.
- Budget formation.
- Conventions particulières
- Approbation des PV des Assemblées spécialisées des Organisations de Producteurs.
- Pouvoir pour les formalités.

Après un échange de vues, les résolutions suivantes sont mise aux votes :

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

L'Assemblée Plénière Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration aux associés, la présentation des comptes annuels et la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 tels qu'ils ont été présentés.

***Cette résolution est adoptée à la majorité des suffrages exprimés
Le détail des votes est joint en Annexe.***

DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

L'Assemblée Plénière Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration aux associés, la présentation des comptes consolidés annuels et la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 Juin 2024 tels qu'ils ont été présentés.

***Cette résolution est adoptée à la majorité des suffrages exprimés
Le détail des votes est joint en Annexe.***

TROISIEME RESOLUTION : QUITUS

L'Assemblée Plénière Ordinaire donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Le détail des votes est joint en Annexe.

QUATRIEME RESOLUTION : DOTATIONS OBLIGATOIRES

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice, l'Assemblée Plénière Ordinaire constate un résultat global déficitaire de -26 459 380,26 euros, qui se décompose en un déficit avec les tiers non associés pour -1 417 785 euros, et en un déficit avec les associés coopérateurs pour -25 041 595,36 euros.

En conséquence, l'Assemblée Plénière Ordinaire décide d'affecter le résultat selon les modalités ci-dessous décrites :

- -26 459 380,36 euros au compte autres réserves, lequel passe de 44 184 143,49 € à 17 724 763,13 €.

Par ailleurs, l'Assemblée Plénière Ordinaire décide de reporter le déficit avec les tiers non associés d'un montant de 450 687 € en imputation sur les autres réserves qui passent ainsi de 17 724 763,13 € à 17 274 076,13 €.

Cette résolution est adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Le détail des votes est joint en Annexe.

CINQUIEME RESOLUTION : DISTRIBUTION D'UN INTERET AUX PARTS SOCIALES

L'Assemblée Plénière Ordinaire décide de ne pas servir d'intérêt aux parts sociales compte tenu du résultat déficitaire de l'exercice clos le 30 Juin 2024.

Cette résolution est adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Le détail des votes est joint en Annexe.

SIXIEME RESOLUTION : DISTRIBUTION DE DIVIDENDES REÇUES AU TITRE DES PARTICIPATIONS

L'Assemblée Plénière Ordinaire décide de ne pas faire de distribution de dividendes reçues au titre des participations.

Cette résolution est adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Le détail des votes est joint en Annexe.

SEPTIEME RESOLUTION : REPARTITION DE RISTOURNES SOUS FORME D'ATTRIBUTION DE PARTS SOCIALES ENTRE LES ASSOCIES COOPERATEURS PROPORTIONNELLEMENT AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LA COOPERATIVE

L'Assemblée Plénière Ordinaire décide de ne pas répartir au profit des associés coopérateurs de ristournes.

Cette résolution est adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Le détail des votes est joint en Annexe.

HUITIEME RESOLUTION : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR PARFAIRE L'INTERET AUX PARTS SOCIALES

L'Assemblée Plénière Ordinaire décide de ne pas constituer une « provision » pour parfaire l'intérêt servi aux parts sociales.

Cette résolution est adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Le détail des votes est joint en Annexe.

NEUVIEME RESOLUTION : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISTOURNES EVENTUELLES

L'Assemblée Plénière Ordinaire décide de ne pas constituer de « provision » pour ristournes éventuelles.

Cette résolution est adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Le détail des votes est joint en Annexe.

DIXIEME RESOLUTION : DOTATION DES RESERVES FACULTATIVES

L'Assemblée Plénière Ordinaire décide de ne pas doter les réserves facultatives compte tenu du résultat déficitaire de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Le détail des votes est joint en Annexe.

ONZIEME RESOLUTION : ELECTION ET RENOUVELLEMENT MANDAT ADMINISTRATEURS

Conformément à l'article 22 des statuts, l'Assemblée Plénière Ordinaire décide de renouveler les mandats des Administrateurs suivants :

- **CAVALIER Edouard**, Mas de la Borde – 30300 FOURQUES,
- **EARL DE GRIMONDE**, représentée par **Monsieur Olivier LAFFON**, 1127 Route de Bannières - En Poussou – 81500 MONTCABRIER,
- **EARL FOREST**, représentée par **Monsieur Laurent FOREST**, 2B Chemin de l'Enclos – 31450 MONTGISCARD,
- **GAEC DE DIOULAFEOU**, représenté par **Monsieur Mickaël MARCEROU**, Dioulaféou – 09200 GUDAS,
- **GAEC DES DEUX PINS**, représenté par **Monsieur Jean-François NAUDI**, Languit – 09100 ARVIGNA,
- **GAEC DES OURLIACS**, représenté par **Monsieur Didier CANALIS**, Ourliacs – 11400 LABECEDE LAURAGAIS,
- **GAEC GARROS**, représenté par **Monsieur Pascal GARROS**, Le Menechal – 11230 CHALABRE,



- **MARONESE Florian**, L'Hermitage Bas – 31590 BONREPOS-RIQUET,
- **NOTRE FERME EN LAURAGAIS**, représentée par **Madame Marie-Sophie PUJOL-FORT**, Le Cammas Haut – 809 Chemin de la Tour – 11400 CASTELNAUDARY.

Il est précisé que :

- **EARL BLANCHARD ROMAIN**, représentée par **Monsieur Romain BLANCHARD**, 435 Chemin le Revest – 13100 AIX EN PROVENCE, a informé le Conseil de sa volonté de mettre fin à son mandat. Le Conseil d'administration du 13 novembre 2023 a décidé de ne pas renouveler son mandat d'administrateur qui arrivait à échéance à l'Assemblée Générale annuelle de 2024 devant statuer sur les comptes clos au 30 juin 2024. L'Assemblée Plénière Ordinaire en prend acte et décide de ne pas le remplacer.
- **EARL DES GALINIERS**, représentée par **Monsieur Alain DUBAC**, Lieu-dit les Galiniers – 81500 GIROUSSENS, a informé le conseil de son souhait de démissionner de son mandat d'administrateur à compter du 8 janvier 2024. Le Conseil d'Administration du 8 janvier 2024 a pris acte de sa démission de son mandat d'administrateur au sein de la Coopérative et a décidé de ne pas le remplacer. L'Assemblée Plénière Ordinaire en prend acte et décide de ne pas le remplacer.
- **EARL CALMET ET FILS**, représentée par **Monsieur Jean-Marc CALMET**, Le Grand Cammas – 11270 FANJEUX, ne souhaite pas renouveler son mandat.

Est candidat au poste d'administrateur :

- **EARL DE FONTVIEILLE**, représentée par **Monsieur JérémY ASSIE**, sis Fontvieille, 81340 FRAISSINES.

Ces mandats prendront fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2027.

***Cette résolution est adoptée à la majorité des suffrages exprimés
Le détail des votes est joint en Annexe.***

DOUZIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Plénière Ordinaire constate l'arrivée à échéance du mandat des commissaires aux comptes titulaires et suppléants suivants et propose de les renouveler :

- Commissaire aux comptes titulaire : KPMG SA sis 224 rue Carmin – 31676 LABEGE CEDEX.
- Commissaire aux comptes suppléant : SALUSTRO REYDEL sis le Pallatin – 3 cours du Triangle – 92939 PUTEAUX CEDEX,

Ces mandats prendront fin suite à l'Assemblée Plénière Ordinaire qui statuera sur les comptes clos le 30/06/2030.

***Cette résolution est adoptée à la majorité des suffrages exprimés
Le détail des votes est joint en Annexe.***

TREIZIEME RESOLUTION : CONSTATATION DE LA VARIATION DU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Plénière Ordinaire constate que le montant du capital social souscrit à la date de clôture de l'exercice, soit au 30 juin 2024, est de 12 423 548 euros, soit une variation à la hausse de 111 226 euros par rapport au montant constaté à la date de clôture de l'exercice précédent.

***Cette résolution est adoptée à la majorité des suffrages exprimés
Le détail des votes est joint en Annexe.***

QUATORZIEME RESOLUTION : ALLOCATION GLOBALE POUR L'INDEMNISATION DU TEMPS PASSE A L'ADMINISTRATION DE LA COOPERATIVE

L'Assemblée Plénière Ordinaire fixe à 440 000 euros l'allocation globale pour l'indemnisation des membres du Conseil d'Administration du temps consacré à l'administration de la Coopérative.

***Cette résolution est adoptée à la majorité des suffrages exprimés
Le détail des votes est joint en Annexe.***

QUINZIEME RESOLUTION : BUDGET FORMATION

Conformément à l'article L524-3-1 du Code rural et de la pêche maritime, pour la première année de mandat des administrateurs, l'Assemblée Plénière Ordinaire fixe à 4 400 euros le budget de formation nécessaire à l'exercice de la mission d'administrateur.

***Cette résolution est adoptée à la majorité des suffrages exprimés
Le détail des votes est joint en Annexe.***

SEIZIEME RESOLUTION : CONVENTIONS PARTICULIERES

Après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime, l'Assemblée Plénière Ordinaire approuve les conventions particulières qui y sont mentionnées.

***Cette résolution est adoptée à la majorité des suffrages exprimés
Le détail des votes est joint en Annexe.***

DIX-SEPTIEME RESOLUTION : AG SPECIALISEES DES OP

La Coopérative ARTERRIS compte plusieurs Organisations de Producteurs, qui se réunissent en Assemblées spécialisées :

- 31/10/2024 à 9h30 : AG OP Ovines, à BRAM (11150) – 10 Rue de la Gare ;
- 08/11/2024 à 10h : AG OP Porcs, à ALBI (81000) - Magasin Gamm Vert - Route de Castres - Chemin de Ranteil ;
- 14/11/2024 à 10h00 : AG OP Bovins, à BELPECH (11420), Silo ARTERRIS, 40 rue Saint-Jean ;
- 20/11/2024 à 9h30 : AG OP Palmipèdes, à ALBI (81000) - Magasin Gamm Vert - Route de Castres -Chemin de Ranteil ;
- 22/11/2024 à 9h30 : AG OP Volailles, à ALBI (81000) - Magasin Gamm Vert - Route de Castres -Chemin de Ranteil
- 20/11/2024 à 9h30 : AG OP Légumes, à CASTELNAUDARY (11400) – Loudes.



L'Assemblée Plénière Ordinaire approuve sans réserve les procès-verbaux de ces Assemblées spécialisées.

***Cette résolution est adoptée à la majorité des suffrages exprimés
Le détail des votes est joint en Annexe.***

DIX- HUITIEME RESOLUTION : POUVOIRS

L'Assemblée Plénière Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette Assemblée, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

***Cette résolution est adoptée à la majorité des suffrages exprimés
Le détail des votes est joint en Annexe.***

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait le 17/12/2024, à Castelnaudary.

**Le Président
M. Jean François NAUDI**

Signé par :

C4B265F93BE3437...